



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE
1, place du Pastel
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 18 août 2025 – 19h00

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit août à dix-neuf heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Christiane BARTHES, Corinne ALLUAUME, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Magalie OUDIN

Absents/Excusés : Charles CLERC, Céline CAMPS, Vincent THOMAS, Christopher ALQUIER, Emmanuelle CALMELS, Anaïs COUVEIGNES.

Secrétaire : Alain BENAZECH

Monsieur Alain BENAZECH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 23 juin 2025.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

ORDRE DU JOUR :

Tarifs de la cantine et la garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2021, la Commune a conventionné avec l'Etat pour une durée de 3 ans au dispositif « Tarification sociale des cantines scolaires ». Cette convention est reconduite. Les tarifs cantine restent donc inchangés.

Toutefois, concernant les tarifs de garderie, il est décidé de les revoir. En effet, les frais de personnel communal augmentant, et afin d'éviter certains abus, il est proposé d'augmenter ces tarifs.

Il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2026, de modifier la tarification de la garderie comme suit :

- Prix journalier de la garderie du matin : 1 €
- Prix journalier de la garderie du soir : 2 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs de garderie tels que présentés
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application cette décision

Décision modificative n°1 – intégration travaux

N° INSEE : 81132	13220_Guitalens-l'Albarède	Exercice 2025
------------------	----------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	01/08/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	8
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8	Abstention :	0

L'an 2025, le 18 août, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de GARDELLE Raymond

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Christiane BARTHES, Corinne ALLUAUME, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Magalie OUDIN

Procurations :

Absents :

Excusés : Charles CLERC, Céline CAMPS, Vincent THOMAS, Christopher ALQUIER, Emmanuelle CALMELS, Anaïs COUVEIGNES

Secrétaire de séance : Alain BENAZECH

Objets : Décision modificative n°1

INVESTISSEMENT

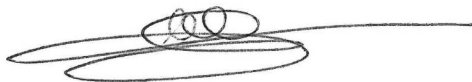
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (041) : Bâtiments publics	4 500,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dev. & f	4 941,08
2135 (041) : Instal.géné.,agencements,amén.	441,08		
	4 941,08		4 941,08
Total Dépenses	4 941,08	Total Recettes	4 941,08

Certifié exécutoire par GARDELLE Raymond, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 19/08/2025 et de la publication le 19/08/2025

A GUITALENS-L'ALBAREDE, le 19/08/2025

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire



le(s) secrétaire(s) de séance



Questions diverses :

- Demande de mise en disponibilité de deux employées de l'école : présentation des remplacements
- Vente d'un chemin communal à En Baudou
- Ouverture d'une crêperie à la place de l'ancien snack « Chez Tchouki »
- Problème salle des fêtes : climatisation ne fonctionnant pas et fuites au plafond

Fin de la séance : 19h40

Le Maire,
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,
Alain BENAZECH

Affiché le.....

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr